

PUBLIC CONCERNÉ : Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. (hors type U et J)



DURÉE TOTALE :
1 h

NOMBRE DE SESSIONS :
2 sessions par
demi-journée et 1 exercice
de mise en sécurité

EFFECTIF PAR SESSION :
8 apprenants maximum

OBJECTIFS :

- Connaître les principes de l'évacuation,
- Maîtriser les notions d'alarme et d'alerte,
- Se comporter efficacement lors d'une évacuation,
- Réaliser un exercice d'évacuation afin de valider l'organisation.

PRÉ-REQUIS :

Connaître les consignes incendie de son établissement.

RÉFÉRENTIELS :

Code du Travail, Règlement E.R.P., Code de la construction et de l'habitation.

THÉORIE - DURÉE : 1 h

PROGRAMME :

- Les principes généraux de la mise en sécurité (30 min),
- La chronologie d'une mise en sécurité (30 min).

EXERCICE D'ÉVACUATION

PROGRAMME :

- Contrôle de l'exécution par le formateur,
- Rapport écrit de l'exercice.

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

Ordinateur portable, vidéoprojecteur, accessoires pédagogiques et support pédagogique informatique.
Une machine à fumée est fournie sur demande.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Apprentissage des savoir-faire par méthode participative.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES :

Extrait des articles réglementaires,
Guide « L'évacuation ».

METTRE À DISPOSITION DU FORMATEUR :

Les consignes de l'établissement, le registre de sécurité et une chambre vide pour le scénario pratique.

Validation par attestation individuelle de fin de stage

EUROFEU SERVICES

12, rue Albert REMY • 28250 SENONCHES

www.eurofeu.fr

0 820 90 18 18 Service 0,09 € / min
+ prix appel



TÉLÉCHARGER CETTE FICHE